

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Avis officiel. — III La fête des morts. — IV Nominations ecclésiastiques. — V Le recensement des enfants. — VI La fête religieuse du travail. — VII Courtes réponses à diverses consultations. — VIII Prières des Quarante-Heures.

AU PRONE

Le dimanche 14 septembre

On annonce :

Les fêtes de Notre-Dame des Sept-Douleurs (demain) et de S. Matthieu (dimanche);

Les Quatre-Temps.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 14 septembre

Fête de l'Exaltation de la sainte Croix, **double majeur**; mém. du 14^e dim.; préf. de la Croix; dernier Ev. du dim. — I vêpres, de NOTRE-DAME DES SEPT-DOULEURS, **double de 2^e cl.**; mém. de la sainte Croix et du dim.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 21 septembre

Province ecclésiastique de Montréal

Diocèse de Montréal. — Du 15 septembre, Notre-Dame des Sept-Douleurs (Verdun).

Diocèse de Sherbrooke. — Du 19 septembre, saint Janvier (Weedon-Station); du 21, saint Matthieu, (Dixville).

Province ecclésiastique d'Ottawa

Diocèse d'Ottawa. — Du 16 septembre, sainte Euphémie (Caselman); du 21, saint Matthieu (Hammond).

Diocèse d'Halleybury. — Du 21 septembre, saint Matthieu (Hurricaneaw).

Préfecture apostolique d'Ontario-Nord. — Du 15 septembre, Notre-Dame des Sept-Douleurs (Folleyet).

 Provinc. ecclésiastique de Québec

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 21 septembre, saint Matthieu (Caxton).

Diocèse de Nicolet. — Du 15 septembre, Notre-Dame des Sept-Douleurs (-de-Pierreville). J. S.

AVIS OFFICIEL

Le quinzième volume des lettres et mandements de Monseigneur l'archevêque de Montréal sera bientôt sous presse. Comme le tirage est limité, ceux qui voudraient en avoir un exemplaire sont priés d'écrire d'ici quinze jours à la chancellerie.

Le 1er septembre 1919.

LA FETE DES MORTS

Le dimanche, 14 septembre, à 3 heures de l'après-midi, sous la présidence de Mgr l'archevêque, aura lieu, au cimetière de la Côte-des-Neiges, le pèlerinage annuel des catholiques de Montréal au champ des morts. Comme on dit dans le peuple, ce sera la fête des morts. Nos confrères sont priés de l'annoncer en chaire, aux messes, le dimanche 14.

Communication officielle.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

- M. l'abbé Placide Desrosiers, curé de Saint-Irénée;
- M. l'abbé Anatole Martin, curé de Saint-Pierre-aux-Liens;
- M. l'abbé Eugène Lemire-Marsolais, curé de Sainte-Sophie;
- M. l'abbé Eugène Dufresne, chapelain au pensionnat d'Hochelaga;
- M. l'abbé Emile Lambert, chapelain chez les Dames du Sacré-Coeur;
- M. l'abbé Joseph Tranchemontagne, aumônier de l'académie Roussin;
- M. l'abbé Joseph de Bray, vicaire à Saint-Henri;
- M. l'abbé Ernest L'Heureux, vicaire à Hochelaga;
- M. l'abbé Charles Pilon, vicaire à Sainte-Elisabeth;
- M. l'abbé Adélard Boucher, vicaire à Contrecoeur;
- M. l'abbé Charles Gervais, vicaire à Sainte-Cunégonde;

- M. l'abbé Michael O'Brien, vicaire à Saint-Patrice ;
 M. l'abbé Théodule Charette, vicaire à Villeral ;
 M. l'abbé Alphonse Forget, vicaire à Hochelaga ;
 M. l'abbé Aimé Prud'homme, vicaire à Saint-Jean ;
 M. l'abbé Wilfrid Fernet, vicaire à Saint-Pierre-Claver ;
 M. l'abbé Albert Gariépy, vicaire à Hochelaga ;
 M. l'abbé Emmaüs Ferland, vicaire à Saint-Anselme ;
 M. l'abbé Bonaventure Poirier, vicaire à Sainte-Cunégonde ;
 M. l'abbé Roméo Mercure, vicaire à Saint-Joseph ;
 M. l'abbé Georges Champoux, vicaire au Très-Saint-Rédempteur ;
 M. l'abbé Lucien Potvin, vicaire à Saint-Zotique ;
 M. l'abbé Louis Gervais, vicaire à Saint-Arsène ;
 M. l'abbé Téléphore Grenier, vicaire à Saint-Denis ;
 M. l'abbé Hector Girard, vicaire à Saint-Irénée ;
 M. l'abbé Joseph Bélisle, vicaire à Sainte-Anne-des-Plaines ;
 M. l'abbé Donat Martineau, professeur au collège de l'Assomption ;
 M. l'abbé Oscar Valiquette, vicaire à Sainte-Catherine ;
 M. l'abbé Alphonse Vermette, vicaire à Saint-Arsène ;
 M. l'abbé Charles-Edouard Desmarais, professeur au collège de Saint-
 M. l'abbé Orphée Thounin, vicaire à Sainte-Cécile ; [Jean ;
 M. l'abbé Emile Lefebvre, vicaire à Notre-Dame-de-la-Paix ;
 M. l'abbé Jean Bertrand, vicaire à Saint-Anselme ;
 M. l'abbé Gustave Parizeau, vicaire à Saint-Eustache ;
 M. l'abbé Rosario Prévaille, vicaire à la Pointe-aux-Trembles ;
 M. l'abbé Georges Thuot, vicaire à Saint-Jérôme ;
 M. l'abbé William Gagné, professeur au collège de Montréal ;
 M. l'abbé Philippe Labelle, professeur au séminaire de Ste-Thérèse ;
 M. l'abbé Armand Leduc, professeur au collège de Montréal ;
 M. l'abbé René Malo, professeur au collège de l'Assomption ;
 M. l'abbé Roger Marien, professeur au collège de Montréal ;
 M. l'abbé Joseph O'Hagan, vicaire à Saint-Gabriel ;
 M. l'abbé Jean-Baptiste Ranger, vicaire à Cartierville ;
 M. l'abbé Ern. Vaillancourt, professeur au séminaire de Ste-Thérèse ;
 M. l'abbé Paul Arbour, professeur au collège de l'Assomption ;
 M. l'abbé Donat Bourassa, professeur au séminaire de Ste-Thérèse ;
 M. l'abbé Gérard Bissonnette, professeur au collège de Saint-Jean ;
 M. l'abbé Siméon Charron, professeur au collège de l'Assomption ;
 M. l'abbé Gilles Gervais, vicaire à Chambly ;
 M. l'abbé Joseph Mallette, vicaire à Saint-Martin ;
 M. l'abbé Joseph Martin, professeur au collège de Saint-Jean ;
 M. l'abbé Joseph Matte, professeur au collège de Saint-Jean ;
 M. l'abbé Emile St-Maurice, professeur au séminaire de Ste-Thérèse ;
 M. l'abbé Eustache St-Maurice, professeur à l'École Normale ;
 M. l'abbé Georges Therrien, professeur au collège de Saint-Jean ;
 M. l'abbé Aubert Hamelin, professeur au collège de Saint-Jean ;
 M. l'abbé Georges Simkus, vicaire à Saint-Casimir (Lithuaniens).

LE RECENSEMENT DES ENFANTS

LES commissions de district de nos écoles catholiques de la ville de Montréal doivent maintenant, chaque année, faire le recensement des enfants — de cinq à dix-huit ans — dans les limites de leur territoire respectif.

Les autorités scolaires ont pensé que personne mieux que le curé de chaque paroisse ne se trouve en mesure, avec l'aide de ses vicaires, de faire ce recensement.

Les directeurs-secrétaires de chacune des quatre commissions de district de Montréal viennent d'adresser à Mgr l'archevêque une lettre collective, par laquelle ils demandent que MM. les curés veuillent bien se charger, moyennant une rémunération convenable, de ce travail. Monseigneur a répondu à cette demande dans un sens favorable.

Nous ne doutons pas que tous nos confrères tiendront comme d'habitude à accomplir ce travail important qu'on leur confie avec la meilleure attention possible. La question des écoles est pour nous l'une des plus vitales qui soient. Toutes les mesures qui favorisent le progrès scolaire méritent que nous nous en occupions avec un grand soin et un grand zèle.

Nous publions aujourd'hui les lettres échangées à ce sujet entre MM. les directeurs-secrétaires et Mgr l'archevêque. Ces lettres sont par elles-mêmes assez explicites pour que nous n'ayons pas besoin d'insister autrement.

LETTRE DE MM. LES DIRECTEURS-SECRETAIRES

A Sa Grandeur Mgr PAUL BRUCHÉSI,
archevêque de Montréal.

Monseigneur,

La loi qui régit la commission des écoles catholiques de Montréal oblige les commissions de district à faire, chaque année, dans les limites de leur territoire respectif, un recensement des enfants de cinq à dix-huit ans.

Or messieurs les commissaires des divers districts croient que le moyen le plus efficace et le plus économique de satisfaire à la loi sur ce point serait de confier ce recensement à messieurs les curés qui accompliraient ce travail par eux-mêmes ou par messieurs les vicaires.

Et ils nous donnent instruction de demander à Votre Grandeur s'il lui plairait de prier messieurs les curés des diverses paroisses de la cité de Montréal de vouloir bien se charger du dit recensement. Des formules spéciales seraient alors fournies au besoin.

Il est entendu que la commission donnera une rémunération pour ce travail.

Confiants que cette suggestion sera bien accueillie, et vous priant d'agréer nos hommages respectueux, nous demeurons, de Votre Grandeur, les tout dévoués,

A.-C. MILLER,
J.-M. MANNING,
J.-DAVID PILON,
J.-P. LABARRE,

Montréal, le 30 août 1919.

directeurs-secrétaires.

LETTRÉ DE Mgr L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL

Montréal, le 30 août 1919.

Messieurs les directeurs-secrétaires

des commissions scolaires de district à Montréal.

Messieurs,

Comme vous, je crois que les curés de la ville peuvent, par eux-mêmes ou par leurs vicaires, faire le recensement scolaire le plus exact, requis par la loi, en profitant de leur visite annuelle des familles de leur paroisse.

Je vous autorise bien volontiers à les voir et à leur demander de vouloir bien se charger de ce travail.

Une note sera publiée dans la *Semaine religieuse* à ce sujet.


Je m'en rapporte aux commissions des divers districts relativement à la rémunération qu'elles croiront devoir offrir.

Comme toujours, je n'en doute pas, le clergé sera heureux d'aider à la cause de l'instruction publique.

Votre bien dévoué,

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

LA FETE RELIGIEUSE DU TRAVAIL

 VOUS avons eu, dans notre superbe église Notre-Dame, dimanche dernier, 31 août, veille de la fête civile du travail, nos exercices pieux accoutumés pour nos ouvrières et nos ouvriers. L'après-midi, à 3 heures, sous la présidence de Mgr l'archevêque, ce fut l'exercice pour les femmes, avec allocution par M. l'abbé Dupuis, visiteur des écoles, salut et bénédiction du Saint-Sacrement. Le soir, à 7.30 heures, toujours sous la présidence de Monseigneur, ce fut l'exercice pour les hommes, avec allocution par le nouveau curé de Notre-Dame, M. Perrin, prêtre de Saint-Sulpice, salut, acte de consécration et bénédiction du Saint-Sacrement. Aux deux exercices, des cantiques populaires furent chantés, expressions de foi et de piété, dont les vibrations en retentissant sous les voutes de Notre-Dame portaient les âmes très haut, vers le ciel et vers Dieu — ce ciel auquel on pense encore dans notre monde du travail, ce Dieu de qui l'on attend et l'on espère tout.

Ce sont de belles cérémonies que nos cérémonies de la fête du travail, de la fête des morts, de nos messes de minuit du jour de l'an et quelques autres, qu'a voulues notre archevêque, et dont l'effet, d'aspect d'abord si grandiose, se prolonge si heureusement dans les âmes! On n'y pense peut-être pas

toujours assez. Chaque paroisse de la ville devrait avoir là, à chaque occasion, quelques-uns des siens, délégués des autres, élites généreuses en mesure ensuite de donner l'élan aux amis restés au logis. C'est comme pour nos pèlerinages — par exemple celui du Sacré-Coeur à la Réparation. Aucune oeuvre paroissiale n'y perdra jamais, croyons-nous, si une élite est fidèle, l'occasion donnée, à se retremper ainsi à l'une ou l'autre de ces sources d'énergie et de vitalité chrétiennes.

• • •

De l'allocution de M. l'abbé Dupuis, nous ne retiendrons qu'une courte analyse, le cadre dont nous disposons ne nous permettant guère de faire plus. Le distingué visiteur des écoles a cette parole imagée et ce style plein de fleurs qui vont si bien aux auditoires de femmes. Les mères ou les jeunes filles sont bien, pour reprendre une expression des Ecritures, les "vases d'élection" où se déverse le mieux l'eau pure et rafraîchissante d'enseignements toujours si délicatement exprimés. M. Dupuis a traité devant ses auditrices de Notre-Dame de l'apostolat de la femme chrétienne et de ses trois façons de se manifester : l'éducation des enfants, le bon exemple et la prière.

Depuis le paradis terrestre et depuis Nazareth, c'est-à-dire depuis toujours, l'influence de la femme est considérable. Comme l'ambassadeur romain, elle apporte dans les plis de sa robe la paix ou la guerre. C'est elle qui corrompt ou qui sauve. Elle fait les saints... ou les autres. Le prédicateur parle d'un livre *Les mères des saints* qui devrait se trouver dans toutes les mains. Il rappelle le mot de saint Grégoire : "C'est Sylvie, ma sainte mère, qui m'a donné à l'Eglise." D'où il conclut que c'est l'âme maternelle toujours qui chauffe et féconde les germes de l'héroïsme chrétien, comme c'est la femme hélas! le plus souvent qui sème toutes les ruines.

Que la femme donc, que l'épouse, que la mère soit apôtre, par l'éducation qu'elle donne, par l'exemple qu'elle propose, par la prière qu'elle exprime avec tant d'ardeur.

“ Mères chrétiennes, s'écrie l'orateur, donnez-nous des catholiques dignes de l'Eglise et des citoyens dignes de la patrie. ” Evoquant un beau mot de Mgr Rozier, il ajoute que, comme dans les sauvetages en mer, c'est aux enfants d'abord, cette réserve de demain, si menacée, qu'il faut songer si l'on veut prévenir les ruines qui s'annoncent. Par le bon exemple aussi, la femme doit être apôtre. Elle doit prêcher la patience en restant calme et résignée aux heures d'adversité, la pureté en demeurant chaste et pure au milieu des tentations, l'humilité en acceptant la place peut-être modeste que Dieu lui a faite. L'exemple entraîne, il proteste contre les défaillances, il sème le remords dans les âmes coupables. Selon la parole de saint Augustin, on se dit: “ Ce qu'elles ont pu, pourquoi ne le pourrais-je pas? ” Enfin, comme troisième arme d'apostolat, il faut à la femme la prière, qui sort si naturellement de ses lèvres quand elle jaillit de son cœur. Le nombre des lutteurs est petit dans le monde, affirme l'orateur sacré, mais le nombre des vrais suppliants est plus infime encore. Dans cette croisade de la prière, les femmes peuvent être toutes puissantes! Ah! puissent-elles, quand les temples du plaisir sont remplis, se faire plus nombreuses les fidèles qui crieront à Dieu les misères et les besoins de notre société malade! A la prière sincère et confiante, puissent-elles joindre les œuvres de charité! La charité, c'est Notre Seigneur lui-même. Celles qui prient sont le sang de son cœur, celles qui enseignent sont le rayon de ses yeux et la parole de sa bouche, celles qui agissent sont les bénédictions de ses mains. Ce dernier mot de bénédiction amène naturellement M. l'abbé Dupuis — à qui cette pâle analyse, nous le sentons, rend mal justice — à demander à Mgr l'archevêque

de répandre, sur ce vaste auditoire de femmes, de mères, d'épouses et de filles chrétiennes, les bénédictions les plus abondantes.

* * *

La scène que présentait le soir la grande église de Notre-Dame, à peu près remplie d'hommes, sous la lumière des lustres riches d'ampoules brillantes, était, comme d'habitude, bien imposant. Au moment de l'entrée du chœur précédant Monseigneur, quand le grand orgue poussa les accords de " En avant, marchons ", et quand la foule puissante entonna ce cantique si populaire, on se sentait le cœur serré. C'est si beau une pareille manifestation de foi!

Mgr l'archevêque prit place au trône, ayant, à sa droite, M. Labelle, supérieur de Saint-Sulpice et, à sa gauche, M. le chanoine Pelletier, curé de Berthier. Beaucoup de prêtres occupaient les stalles du chœur.

M. le curé Perrin parut bientôt en chaire. D'une voix forte et pénétrante, qui ne s'anime peut-être pas beaucoup, mais qui scande bien tous les mots en appuyant sur la finale, avec un geste nourri et expressif et un accent de conviction bien fait pour émouvoir, il parla en théologien, en homme qui sait, en prêtre qui veut le bien. Son discours, très substantiel et plein de tact, constitue une belle et solide page de doctrine.

La question du travail, débute-t-il, est plus que jamais à l'ordre du jour. Les bouleversements de la guerre n'ont fait que lui donner une acuité nouvelle. L'orateur se propose de répondre à cette accusation, hélas! trop familière à tant de gens, qu'on porte contre l'Eglise, en assurant qu'elle ne fait rien pour l'ouvrier. Pour la réduire à néant, cette accusation, on n'a qu'à faire taire la passion et à écouter la voix de l'histoire. Sans doute, si, pour être l'ami du peuple, il faut monter sur les tréteaux publics, prêcher le désordre, procla-

mer la déchéance de la propriété, souffler la haine des classes et prôner la révolution dans le monde, M. le curé Perrin admet ou plutôt proclame que l'Eglise n'est pas et ne peut pas être l'amie du peuple et de l'ouvrier. Mais si plutôt, pour être l'amie du peuple, il convient de comprendre les besoins des classes populaires, de prêter l'oreille à l'appel de leurs souffrances, de se pencher sur elles avec amour, pour, dans la mesure du possible, les consoler, les apaiser et les guérir, oh! alors, oui, l'Eglise est l'amie, la grande amie, l'amie la plus sincère, du peuple et de l'ouvrier.

Voyez, mes frères, argumente l'orateur sacré, même sans sortir des limites de notre ville aimée, voyez et regardez bien. Où sont les besoins du peuple, où sont les souffrances de l'ouvrier, sur lesquels la sainte Eglise ne fait pas planer les consolations de son maternel amour? Entrez dans nos hôpitaux, dans nos asiles, dans nos refuges, dans nos jardins de l'enfance, et dites-moi qui sont ces vierges innombrables, la fine fleur de l'humanité, tirées pour la plupart du peuple ouvrier, qui se donnent aux malheureux avec un zèle inlassable... qui sont-elles, sinon l'Eglise, dont elles sont les instruments intelligents et aimants? Entrez dans nos écoles, dans nos couvents, dans nos collèges, et dites-moi, à côté de ces nobles laïques qui consacrent leur vie à l'enseignement, qui sont ces religieux, ces religieuses, ces prêtres, " qui reçoivent les enfants du peuple au dernier degré du savoir et qui les élèvent peu à peu vers les hauteurs des sciences, de la morale et de la religion "... qui sont-ils, sinon l'Eglise qui exerce par eux sa mission d'éclairer les âmes jusqu'à la fin des siècles? Et maintenant, poursuit le prédicateur, élevant et généralisant son affirmation, si vous portez vos regards jusqu'aux extrêmes limites de la terre, c'est par milliers que vous pourrez contempler les créations de l'Eglise pour secourir le peuple dans tous les besoins de l'âme et du corps.

Que manquait-il, se demande ensuite M. le curé de Notre-Dame, aux civilisations anciennes de la Grèce et de Rome, si brillantes par la science et le culte des lettres et des arts, mais qui contenaient la masse du peuple dans l'esclavage, que leur manquait-il pour être humaines envers tous et pour tous ? Il leur manquait une doctrine, répond-il, cette doctrine de la vraie fraternité d'où est issu le droit chrétien, ce droit chrétien qui est à la base de toute la législation du moyen-âge, et dont sont sorties, à cette époque trop méconnue, ces deux merveilles : les universités catholiques et les corporations ouvrières. La Révolution (après la Réforme) a soufflé sur tout cela et proclamé les droits de l'homme, sous prétexte de restituer la liberté aux individus qu'elle prétendait en avoir été privés. Au fond, la Révolution n'a fait que jeter les ouvriers désarmés et sans défense entre les bras du capitalisme tout-puissant. Et c'est pourquoi les sociétés contemporaines se débattent encore dans le chaos d'inextricables conflits. Vos syndicats, ajoutait-il à l'adresse des ouvriers, y pourvoiront peut-être. Mais ils ne sont que d'hier et ils ont du chemin à faire avant de vous procurer les avantages et les garanties qu'assuraient les anciennes corporations ouvrières. Bien plus, vos syndicats modernes, s'ils ne s'imprègnent pas de l'esprit chrétien, n'arriveront jamais à réhabiliter l'ouvrier, à l'élever et à l'annobler, parce que, sans l'esprit chrétien, ils seront toujours incapables de donner satisfaction aux besoins supérieurs de son être.

C'est une erreur de penser, continue l'orateur sacré, qu'on donnera la paix et le bonheur aux ouvriers en élevant les salaires, en construisant des maisons plus salubres, en multipliant les assurances et en ouvrant partout des écoles. Tout cela, certes, il faut le faire. L'ouvrier a droit à plus d'aisance et à plus de jouissance, à mesure que la société dont il fait partie devient plus riche et plus florissante... Cependant, que l'on ne croit pas que là seulement se trouve la solution de la ques-

tion sociale. Si vous n'élevez pas l'âme elle-même, vous n'obtiendrez que des forces aveugles qui conduiront au mal le plus souvent et à la destruction. La vie de l'âme, voilà le salut du peuple! Jésus-Christ a changé le monde en changeant les âmes.

C'est donc à l'Eglise de Jésus-Christ et à sa doctrine qu'il faut aller, pour trouver cette puissance génératrice de vie, de paix, de concorde et de justice, dont le monde — et le monde ouvrier en particulier — a tant besoin. C'est à cette Eglise qu'il faut aller, qui a toujours béni le travail des mains, qui l'a prouvé notamment en suscitant dans son sein ces congrégations de moines, bénédictins, chartreux ou trappistes, armées pacifiques qui ont défriché et en même temps civilisé une grande partie de l'Europe. C'est à cette Eglise qu'il faut aller, qui a su placer sur ses autels les saints les plus modestes et les plus humbles, ouvriers et artisans, comme les autres, en conviant les grands, les puissants, les monarques à s'incliner devant leurs cendres. C'est à cette Eglise qu'il faut aller, qui a couvert le travail manuel de ses meilleures bénédictions, parce qu'elle sait que le travail manuel, dans sa personne même, Jésus-Christ, son fondateur, l'a sanctifié et déifié.

Voilà, nous semble-t-il, de fortes pages, que nous résumons trop sans doute, mais dont nous avons confiance de conserver la substance. Ah! si ces pages étaient lues, méditées, apprises, vécues, par tous nos chers ouvriers, comme ils s'en trouveraient fortifiés et consolés!

Il restait à M. le curé Perrin de conclure. Il l'a fait en des termes vraiment très heureux: " En vérité, s'est-il écrié, oui, le prêtre peut passer au milieu de vous la tête haute, glorieux de l'Eglise qu'il représente. Pareillement, l'humble religieuse peut continuer avec fierté à répandre parmi le peuple ses oeuvres d'amour. Ils portent tous les deux, dans leur modeste habit noir, plus de bonheur et plus de civilisation

pour le monde, que toutes les armées de la terre, bardées d'airain, avec leurs oriflammes flottant au vent de la victoire et leurs bouches à feu vomissant la mitraille et la mort. Qu'on fasse disparaître l'esprit chrétien du milieu de la société et elle tombera en dissolution. S'il est vrai, ainsi qu'il a été dit, que la Révolution doit faire le tour du monde, on trouvera derrière elle l'Eglise catholique pour relever les ruines qu'elle aura amoncelées. Il est écrit que les nations sont guérissables. Soit ! Mais où a-t-on vu une nation ou une société qui a rejeté l'esprit du Christ et qui a duré ? Il n'y en a pas. Sans l'esprit d'équité, de justice et de fraternité qu'est l'esprit chrétien, seul ferment vraiment capable de soutenir et de soulever les masses, une nation n'a pour se protéger et vivre que la force, et la force n'a jamais réussi, à elle toute seule, à tenir debout une institution humaine. L'Eglise, mes frères, comme elle l'a toujours fait, vous ouvre ses bras et vous offre l'appui de son autorité et la sagesse de ses conseils. Répétons-lui, comme disait autrefois saint Pierre à Jésus : " A qui irions-nous ? Vous avez les promesses de la vie éternelle. "

* * *

De son trône, Mgr l'archevêque, tout de suite après ce discours, prit la parole. Il renouvela à son peuple d'ouvriers l'assurance que c'est toujours avec bonheur qu'il revient tous les ans au milieu d'eux pour cette fête religieuse du travail qui ne se célèbre peut-être nulle part ailleurs qu'au Canada. Avec ses bénédictions, il apporte, cette année, celles du chef de l'Eglise, auprès de qui il était encore tout récemment. Benoît XV est l'ami des ouvriers, il l'a prouvé par ses actes et par ses paroles, se faisant ainsi l'écho de ses prédécesseurs, Pie X et Léon XIII, et de tous les siècles chrétiens. Monseigneur est heureux de constater que les ouvriers ont répondu à

son appel. C'est à l'appel de Jésus lui-même qu'ils répondent en se groupant au pied de l'autel, de ce Jésus qui disait : " Vous qui travaillez et souffrez, venez à moi. " Dans quelques instants, ajoute Monseigneur, on lira l'acte de consécration. Unissez-vous à nous, consacrez-vous au Sacré-Coeur, vous et vos familles, de toute votre âme. Demain, ce sera le chômage de la fête des ouvriers. Vous passerez dans nos rues, et l'on comprendra que c'est une puissance qui passe. Demain aussi, nous irons en pèlerinage au sanctuaire de la Réparation. Venez-y en grand nombre. La fête du travail sera finie. Mais le travail continuera-t-il ? Les journaux ont annoncé comme un fait certain la grève de 15,000 ouvriers. Qui l'a commandée, cette grève, et pourquoi ? L'a-t-on fait avec raison ? Avait-on l'autorité pour cela ? Certes, proclame Monseigneur, les ouvriers ont droit à présenter leurs réclamations, parce qu'ils ont droit à la justice comme tous les hommes. Mais qu'on se garde de la passion et de la convoitise ! En certain cas, la grève peut devenir la seule solution possible d'un conflit, mais ces cas devraient être rares. Au fond, la grève, c'est la lutte des classes, c'est la guerre. Elle aigrit les coeurs, elle paralyse l'activité, elle engendre bien des désordres et bien des misères. Nous venons d'avoir une guerre mondiale, et elle a été terrible. Mais on a du en venir au traité de paix. Pourquoi faut-il toujours passer par la guerre avant d'avoir la paix ? Pourquoi n'y aurait-il pas moyen de s'entendre avant de se combattre ? " Trois fois dans ma vie d'évêque, s'écrie Monseigneur, j'ai agi comme arbitre dans des conflits considérables, et j'ai eu la consolation, chaque fois, d'aider les ouvriers. Que ne recourt-on plus souvent à l'arbitrage ? Prenons garde aux fauteurs de grèves que sont parfois certains agitateurs venus de l'étranger. Je tremble, j'ai peur ! L'Eglise est pourtant l'amie de tous. Que ne vient-on à elle ! " Et Monseigneur termine en recommandant à ses chers ouvriers

d'êt
les
que
que
resp

A
de l
Sac
La
la g
avon
la vi

F
L'or
Croix
No
fête
dima
Le
les fê
il est
fête d
rubric
dima
Seign

d'être toujours de ceux qui veulent, quand c'est possible, régler les conflits et éviter les grèves et les guerres. Son voeu, c'est que tous, patrons et ouvriers, comprennent leurs devoirs, c'est que tous, ouvriers et patrons, voient leurs droits reconnus et respectés par tous.

* * *

Après la récitation de l'acte de consécration faite du haut de la chaire, Mgr l'archevêque présida au salut du Saint-Sacrement.

La fête religieuse du travail, en ce premier automne après la grande guerre, a été, à Montréal, vraiment belle. Nous avons tenu à en garder le souvenir écrit dans les annales de la vie du diocèse.

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

FETE DE L'EXALTATION DE LA SAINTE CROIX

L'ordo n'est-il pas en faute, lorsqu'il indique la fête de la sainte Croix au 14 septembre, à la place de l'office du dimanche ?

Non, il n'y a pas d'erreur et c'est bien à dessein que cette fête est indiquée au 14 septembre, à la place de l'office du dimanche qui est simplifié.

Le fait ne surprend que parce qu'on a oublié quelles sont les fêtes qui peuvent se célébrer le dimanche. On se rappelle il est vrai qu'on peut célébrer en un dimanche commun toute fête de 1^e et de 2^e classe. Mais ce n'est là qu'une partie de la rubrique. Celle-ci affirme aussi qu'on simplifie l'office d'un dimanche commun en occurrence avec une fête de Notre-Seigneur. Or cette fête de l'Exaltation de la sainte Croix

est réellement une fête de Notre-Seigneur. Donc elle doit être préférée à l'office du dimanche occurrent. On trouve le texte de cette rubrique dans le bréviaire d'hiver, titre IV, n. 2, des nouvelles rubriques : *De Dominicis minoribus seu per annum semper fieri debet officium, nisi occurrat aliquod Duplex I vel II classis, aut quodvis festum novem lectionum Domini, non autem eorum dies octava.*¹

Il fallait donc, cette année, préférer l'office de l'Exaltation à celui du dimanche occurrent. Tous les ordos doivent donner cette disposition.

J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi	16 septembre	— Saint-Michel (Napierville).
		— Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.
		— Saint-Jérôme.
Jeudi	18	“ — Saint-Bruno.
Samedi	20	“ — Sainte-Anne-des-Plaines.

¹ Il ne faut pas confondre ce texte (IV, 2) de la seconde réforme du bréviaire avec le texte correspondant (III, 2), des rubriques rédigées après la première réforme du bréviaire dans le psautier publié isolément qui admettait, le dimanche, avec une fête de Notre-Seigneur, son jour octave. D'après cette rubrique qui n'a été suivie que de 1912 à 1914 inclusivement, non seulement les fêtes de l'Exaltation, mais aussi celle du saint Rédempteur pouvait se faire le dimanche, ainsi que le jour octave des fêtes du précieux Sang, de la Dédicace, de la Transfiguration, de l'Invention, de l'Exaltation et du saint Rédempteur, etc., lorsqu'elles étaient titulaires. Mais d'après la rubrique retouchée à la suite de la seconde réforme du bréviaire, et suivie depuis 1915, on ne peut plus faire, le dimanche, un jour octave de fête de Notre-Seigneur. A plus forte raison, on ne peut pas faire, le dimanche, une fête double majeur de la sainte Vierge, non plus que le jour octave de l'une de ces fêtes, comme celle de l'Assomption.